

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Stéphane Florey,
Patrick Lussi, Antoine Bertschy, Céline
Amaudruz, Marc Falquet, Eric Leyvraz,
Christina Meissner et Christo Ivanov*

Date de dépôt : 4 février 2011

Proposition de résolution demandant une réorganisation totale et rigoureuse du DCTI, département capharnaüm digne d'une République bananière !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le DCTI a été épinglé à de réitérées reprises, tant par la Cour des comptes que par l'Inspection cantonale des finances (ICF) ;
- qu'un rapport de l'ICF rendu fin 2010 a relevé de graves anomalies au sein du service de la gérance du canton ;
- que le conseiller d'Etat actuellement en charge du DCTI a déclaré « avoir entrepris de remettre de l'ordre dans ce service après son entrée en fonction » ;
- qu'à ce jour ces déclarations de bonne volonté ne se sont pas traduites par des résultats ;
- que le DCTI a connu de multiples démissions parmi son personnel ;
- que le DCTI n'est pas en mesure de relever les défis de la Genève de demain ;
- que seul un remaniement en profondeur permettra de restaurer l'ordre et la confiance dans ce département,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter dans les meilleurs délais un plan rigoureux de réorganisation du DCTI pour mettre un terme aux dysfonctionnements réguliers qu'il connaît ;
- à annoncer au parlement les actions entreprises depuis novembre 2005 par le chef du DCTI ;
- à annoncer au parlement les actions entreprises depuis la parution du rapport de l'ICF daté du 21 décembre 2010.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Quand un scandale éclate dans notre République, cela nous surprend. Quand ce scandale émane du DCTI, cela ne nous surprend qu'à moitié !

Il faut dire que ce département accumule les cas seroles et fait régulièrement la une de la presse pour ses prouesses. Dernière affaire qui éclate au grand jour : le service de la gérance de l'Etat et les privilèges qu'il accordait indûment à des tiers. Pourtant confidentiel, les points forts du rapport de l'Inspection cantonale des finances sont relatés par la presse. Ainsi, sur 129 pages, le rapport ne dresse pas moins de 49 griefs à ce service du DCTI. Parmi ces griefs, on mentionnera la location d'une villa à vil prix, 411 soi-disant locataires mais exemptés de loyer, des parkings mis gracieusement à disposition, des loyers non indexés ou encore des critères d'attribution dont sont absents les intérêts de l'Etat. Au bout du compte, l'Etat a perdu des millions de francs suite à ces pratiques frauduleuses et acquis une image de République bananière, indigne d'un canton suisse !

Cette nouvelle casserole frappant un service du DCTI vient s'ajouter à une liste déjà très longue. En juin 2009, la Cour des comptes rendait son rapport concernant l'audit de gestion relatif au centre des technologies de l'information (CTI). Dans le rapport, leurs auteurs relèvent de nombreux dysfonctionnements, comme dans les ressources humaines, le pilotage des systèmes d'information et dans l'éthique de certains engagements. Le CTI avait l'habitude de recourir à la sous-traitance, le rapport indiquait que sur 541 temps pleins, 211 sont employés par des entreprises externes et détachés à l'Etat. Au bout du compte, c'est le contribuable qui fait les frais de cette gestion calamiteuse...

Plus récemment, c'est l'utilisation atypique des recettes provenant des loteries et paris sportifs – activité rattachée au DCTI jusqu'à fin 2009 – destinées à l'aide au sport, que la Cour des comptes a mis en évidence. Le patron du DCTI a affecté des sommes en contradiction avec les buts légaux de défense du sport amateur et l'encouragement à l'éducation physique. Par exemple, en 2007, 200 000 F ont été alloués au comité exploratoire en vue de l'organisation des Jeux Olympiques 2018 à Genève.

Installé aux commandes du DCTI de puis décembre 2005, le conseiller d'Etat chargé de ce département aura eu plus de 5 ans pour y mettre de l'ordre. Ses récentes déclarations sur les ondes de la RSR, dans lesquelles il assure s'être attelé dès son entrée en fonction à la résolution des problèmes que connaissait le service de la gérance du canton, résonnent comme les aveux d'une incapacité à gérer un tel département.

Le DCTI, tel un navire en perdition, ne semble plus avoir de véritable capitaine à son bord. En cas de pépin, la patate chaude est renvoyée par le chef à ses subalternes, renforçant le sentiment de la population d'une absence de hiérarchie dans ce département.

Au cours de l'année passée, le DCTI a par ailleurs connu une série de démissions. Divers collaborateurs occupant des postes stratégiques ont préféré quitter le vaisseau avant qu'il ne sombre et rejoindre le secteur privé.

Pourtant, les défis que Genève doit relever pour assurer le bien-être de sa population sont nombreux. Alors qu'un solde migratoire conséquent entraîne une forte croissance démographique, la construction de logements ne suit pas et la promesse du Conseil d'Etat de réaliser 2'500 logements par an devient une utopie.

Lassés des scandales à répétition d'un département laissé à l'abandon, les Genevois exigent des réponses. Jusqu'à présent, la population a payé les pots cassés de cette gestion calamiteuse et souhaite voir le DCTI remis à flot. Pour y parvenir, seule une réorganisation en profondeur le permettra.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de résolution.